

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu de séance du 18 Mars 2014

L'an deux mille quatorze et le dix huit mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian ETCHART, Maire.

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice	15
Présents	11
Votants	12
dont Pouvoirs	02

**Présents : M. le Maire** : Christian ETCHART

**MM les Adjoint**s : A. Ducruet, A. Blanc, B. Duret, A. Costa

**MM les Conseillers** : E. Dubettier, C. Jouvenoz, C. Petit, C. Seifert, MC. Mabut, J.F. Delias,

**Absents** : R. Mabut, S. Vannucci. A. Durand pouvoir donné à A. Ducruet, G. Loffel pouvoir donné à A. Blanc

**A été nommée secrétaire** : A. Blanc

### Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - APPROBATION

Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget principal de la commune qui se résume ainsi :

#### **Section d'investissement :**

Résultat antérieur reporté (année 2012) :		539.670,78
Dépenses année 2013		1.423.663,29
Recettes année 2013		1.152.253,50
Résultat de l'exercice 2013	déficit	- 271.409,79
Résultat cumulé fin 2013	excédent	268.260,99

#### **Section de fonctionnement :**

Résultat antérieur année 2012		552.169,55
Résultat 2012 affecté en investissement		552.169,55
Dépenses année 2013		1.633.976,94
Recettes année 2013		2.396.434,79
Résultat de l'exercice 2013	Excédent	762.457,85
Résultat cumulé fin 2013	Excédent	762.457,85

**Résultat global à la clôture de 2013** **1.030.718,84 €**

### Objet : Compte de Gestion du Trésorier 2013

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées à celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2013**

Lecture faite du Compte Administratif et après délibération, le Conseil Municipal est invité à affecter le résultat de l'exercice 2013 pris par anticipation au budget primitif 2014 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2013  
soit 762.457,85 € ➔ au compte 1068 en recettes d'investissement

Excédent d'Investissement 2013  
soit 268.260,99 € ➔ au compte 001 en recettes d'investissement

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Objet : PERSONNEL COMMUNAL SERVICES TECHNIQUES CONGES ETE 2014**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de créer un poste d'agent technique à temps complet, sous contrat à durée déterminée, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2014 afin de pourvoir au remplacement des agents des services techniques pendant leurs congés.

Ce poste pourrait être successivement occupé par des personnes différentes selon la disponibilité des postulants.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, et pour raison de service :

- **De CREER** un poste d'agent technique à temps complet sous contrat à durée déterminée, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2013 afin d'effectuer le remplacement des agents des services techniques pendant leurs congés,
- **D'ACCEPTER** que ce poste soit être occupé successivement par plusieurs personnes selon la disponibilité des postulants,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget primitif 2014.

### **Objet : LOCAUX COMMUNAUX A USAGE PROFESSIONNEL CHANGEMENT D'AFFECTATION EN LOCAUX D'HABITATION SIS 25 GRAND'RUE**

Monsieur le Maire expose :

Dans le bâtiment « Maison MEYER » la commune est propriétaire, au 25 Grand'rue, d'un local à usage professionnel.

Ce local, dont le bail a été résilié par les anciens locataires, doit changer d'affectation pour devenir un appartement destiné à l'habitation principale.

Après finition des travaux de rénovation, il y aura lieu de louer cet appartement.

Le conseil municipal approuve par 11 voix pour, et 2 abstentions :

\* PROPOSE de louer cet appartement sous les conditions suivantes :

- la location sera consentie moyennant un loyer mensuel fixé à 1.380 €uros hors charges. Ce loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE,
- l'indice de base du 2<sup>ème</sup> trimestre, à prendre en compte lors de chaque révision, sera celui du même trimestre de chaque année,
- une convention de location sera établie dès l'entrée dans les lieux du futur locataire
- un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit 1.380 €uros, sera à régler suivant les modalités énoncées dans la convention de location.

\* AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de location à intervenir et les autres documents aux conditions exposées précédemment.

Beaumont, le 24 mars 2014

Le Maire,  
C. ETCHART

